

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-349

Lecture Publique

Programmation Culturelle
L'Envolée

Projection de film dans le cadre du Mois
du Film Documentaire
Contrat de prêt de matériel à survenir avec
Les Inattendus

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	15 NOV. 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'article L.1311-1 du code général des collectivités territoriales portant sur les propriétés relevant du domaine public des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, donnant délégation de pouvoir au Président pour demander en qualité d'emprunteur de conclure des contrats de prêts relatifs à des biens immobiliers et mobiliers, quelle que soit la durée du prêt ;

Considérant que les médiathèques de Roannais Agglomération proposent dans le cadre de la programmation culturelle L'Envolée, la projection du film Que l'amour, suivie de la rencontre avec Laëtitia Mikles, réalisatrice du film ;

Considérant que le matériel de projection à disposition des médiathèques de Roannais Agglomération ne garantit pas une qualité optimale de projection et que pour ce faire, le prêt d'un matériel semi-professionnel est requis ;

Considérant que l'association Les Inattendus accepte de prêter gracieusement le matériel de projection à Roannais Agglomération sous réserve d'une assurance couvrant les éventuelles dégradations ;

DECIDE

- D'approuver le contrat de prêt à survenir avec l'association Les Inattendus ;
- D'autoriser Madame Jade PETIT ; vice-présidente à la culture, à signer ledit contrat et à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette action.

Par délégation du Conseil communautaire



Yves NICOLIN,
Président,
Maire de Roanne